



Stationnement abusif parking commun

Par **Macsim**, le **15/06/2022** à **21:16**

Bonjour,

J'habite dans un lotissement composé de 14 lots et des parties communes comme le parking.

Il n'existe que 9 places pour 14 lots.

Certains copropriétaires stationnent leurs véhicules tout au long de l'année sur le parking commun alors qu'ils disposent de parties privatives.

Comment faire pour obliger ces copropriétaires à stationner leurs véhicules chez eux.

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement.

xxxxxxxxxxxx

G

Par **Visiteur**, le **15/06/2022** à **21:30**

Bonjour,

Si c'est un parking commun, c'est "premier arrivé premier servi". Vous n'avez aucun moyen d'obliger les résidents à stationner ailleurs. Ni d'ailleurs à ne pas inviter leurs amis à se garer là en plus.

C'est en fait pire que si c'était un parking public, car dans ce cas vous pourriez demander à la mairie de rendre le stationnement payant.

La seule solution c'est de privatiser ces places et de les vendre aux enchères, puis de les protéger par un arceau dont seul le propriétaire aura la clé.

Par **Macsim**, le **16/06/2022** à **00:45**

Bonsoir,

Je vous remercie pour votre réponse.

Si j'ai bien compris nous devons subir le comportement des copropriétaires envahissants.

Recevez mes meilleurs salutations.

Cordialement.

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Par **janus2fr**, le **16/06/2022** à **07:17**

Bonjour,

Ce parking est-il privé ou ouvert à la circulation publique ? Si ouvert, le code de la route s'y applique y compris donc la règle du stationnement abusif (plus de 7 jours sans bouger).